



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/4363
11 mars 1960
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quinzième session

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES : RESUMES
DES RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUE EN VERTU DE L'ARTICLE 73 e DE LA
CHARTRE. RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Territoires de l'océan Indien

1. Conformément à la résolution 218 (III) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général soumet à l'Assemblée générale, à sa quinzième session, les résumés ci-joints des renseignements communiqués en vertu de l'Article 73 e de la Charte au sujet de l'île Maurice, des îles des Cocos (Keeling) et des Seychelles (territoire de l'océan Indien)^{1/}. Ces résumés complètent les résumés qui ont été soumis à l'Assemblée générale à sa quatorzième session dans le rapport sur les progrès réalisés par les territoires non autonomes en application de la Charte^{2/}.
2. Conformément à la résolution 933 (X) de l'Assemblée générale, ces résumés sont également soumis au Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes.

^{1/} Le texte de ces résumés a déjà été distribué sous la cote ST/TRI/B.1959/4.

^{2/} A/4084 et Add.1 et 4. Il n'est pas question dans ce rapport des îles des Cocos (Keeling). Les premiers renseignements sur ce territoire ont été communiqués en 1957.